

Département de la Haute-Garonne	République française COMMUNE DE MANCIOUX PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2025 À 20H30
<p><u>Nombre de membres en exercice</u> : 11</p> <p><u>Présents</u> : 8</p> <p><u>Procurations</u> : 2</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq et vingt-quatre avril, l'assemblée convoquée le 18 Avril 2025, s'est réunie sous la présidence de Henri GOIZET.</p> <p><u>Sont présents</u> : Henri GOIZET, André DUPIN, Corine GROS, Angèle BONNET, Jean-Luc FRICAUD, Daniel VILLEMUR, Marie-José LOUBET, Sébastien FOURGEAUD</p> <p><u>Absents - Excusés</u> : Jean José DOMINGUEZ (a donné pouvoir à Daniel VILLEMUR), Frédéric LACOSTE, OZANNE Jean Francois (a donné pouvoir à Henri GOIZET).</p> <p><u>Secrétaire(s) de séance</u> : André DUPIN</p>

Ordre du jour

- 1/ Approbation PV du CM du 03.04.2025
- 2/ Création d'emplois non permanents - Accroissement temporaire d'activité
- 3/ Avis sur le renouvellement d'autorisation et l'extension d'une carrière sur la commune de Martres-Tolosane
- 4/ Demande de subvention pour rideau de scène
- 5/ Questions diverses

APPROBATION PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2025
--

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 03 Avril 2025 est soumis à l'approbation des membres présents. **Il est approuvé à l'unanimité.**

DCM_2025_05_01 : CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1 ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
Considérant qu'il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir surcroît de travail au service technique (entretien des bâtiments, des espaces verts, de la voirie et aide à l'école maternelle),

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal de Mancieux, **à l'unanimité** des membres présents :

- **DECIDE** la création de deux emplois non permanents d'adjoints techniques territoriaux pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum sur la période allant du 28 avril 2025 au 27 octobre 2026 inclus.

Ces agents assureront des fonctions d'adjoint technique polyvalent à temps non complet pour une durée maximale hebdomadaire de service de 20h.

Ils devront justifier d'une expérience suffisante dans ce domaine d'activité.

Es agents non titulaires seront rémunérés par référence à la grille indiciaire afférente au grade des adjoints techniques.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Résultat du vote : 10 voix pour

DCM_2025_05_02 : AVIS SUR LE PROJET DE RENOUELEMENT D'AUTORISATION ET D'EXTENSION DE LA CARRIERE SITUÉE À MARTRES- TOLOSANE (31)

Par arrêté Préfectoral en date du 06 Mars 2025, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a procédé à l'ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement, au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, présentée par la SA Lafarge Ciments pour son projet de renouvellement et d'extension de la carrière située à Martres-Tolosane.

Cette consultation du public se déroule à la mairie de Martres-Tolosane du lundi 14 avril 2025 au vendredi 16 mai 2025 inclus.

Le conseil municipal de la commune de Mancieux, commune concernée par la proximité du site d'exploitation, est appelé à donner son avis sur la demande d'enregistrement présentée par la société SA Lafarge Ciments pour son projet de renouvellement d'autorisation environnementale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code de l'Environnement,
Vu l'arrêté Préfectoral date du 06 Mars 2025,

Après consultation du dossier par les membres du Conseil Municipal,

Oùï l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal de Mancieux, à **l'unanimité** des membres présents :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** à la demande d'autorisation environnementale. En effet, ce projet est compatible avec le PLU de notre commune et l'aménagement paysager proposé améliorera la qualité visuelle de cette colline.

Résultat du vote : 10 voix pour

DCM_2025_05_03 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR RIDEAU DE SCÈNE SALLE DES FÊTES

Mr le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de changer le rideau de scène de la salle des fêtes. En effet le rideau actuel a été déposé suite aux recommandations de la commission de sécurité car il n'est pas ignifuge. Il propose au conseil municipal de faire l'acquisition d'un rideau de scène pour un montant de 2 310 € HT et de faire une demande de subventions auprès des services de l'État et du Conseil Départemental de la Haute Garonne.

Le plan de financement de cet achat est le suivant :

Subvention DETR :	40%	soit	924 €
Subvention département :	40%	soit	924 €
Autofinancement :	20%	soit	462 €
Total :	100%	soit	2 310 €

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'achat du rideau de scène et son plan de financement
- **DONNE** à monsieur le maire tout pouvoir pour faire les demandes de subventions et signer tous les documents nécessaires pour l'achat et le financement.

Résultat du vote : 10 voix pour

QUESTIONS DIVERSES

- Coupe de bois

A Mancieux,
Le Maire,
Henri GOIZET

Le secrétaire de séance,
André DUPIN

DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU 24 AVRIL 2025

DCM_2025_05_01 : CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Approuvée

DCM_2025_05_02 : AVIS SUR LE PROJET DE RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION ET D'EXTENSION DE LA CARRIÈRE SITUÉE À MARTRES-TOLOSANE (31)

Approuvée

DCM_2025_05_03 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR RIDEAU DE SCÈNE SALLE DES FÊTES

Approuvée